

DESCRIPTIF

Vous aimez les fleurs et rêvez de faire des bouquets et compositions uniques et originales ?

En s'inspirant des saisons, venez booster votre créativité artistique pour créer votre propre ambiance chaleureuse et végétale.



L'Asma 35 vous propose 8 cours d'initiation à l'art floral dans les locaux de la Société d'Horticulture d'Ille-et-Vilaine une fois par mois : le premier mercredi de chaque mois. Suivant le thème choisi, vous pourrez **amener vos décorations naturelles**, à choisir dans la nature, et vos propres végétaux.

À défaut de jardin, pensez à **amener quelques fleurs de saison du fleuriste**. Et les fleurs du jardin pourront être partagées aussi au gré des inspirations de chacun.e. Les animatrices vous prépareront toutes les consignes.

Le prix indiqué ne comprend pas le matériel nécessaire qui sera à apporter au coup par coup, ni l'adhésion annuelle à la Société d'Horticulture d'Ille-et-Vilaine et vous serez destinataire de leur bulletin de liaison, très intéressant pour les jardiniers.ères !

LIEU

Rennes sud : 45 square Charles Dullin 35000 RENNES

En transport en commun : Bus C3 arrêt Frères Moine ou métro C3 arrêt Clémenceau

En voiture : Accès et parking faciles par la rue du Général Nicolet.

DATES ET HORAIRES

Le premier mercredi de chaque mois suivant le planning prédéfini à la rentrée, de 10 h à 12 h.

PRIX

Prix coûtant (sans subvention)	Prix Asma 35 (subventionné)
70 € + 42 € d'adhésion SH 35	35 €, hors adhésion SH 35 (± 50 % pris en charge par l'Asma 35)

INSCRIPTION

Date limite de réception du dossier d'inscription : Lundi 5 octobre 2026

Lors de votre inscription, merci de nous remettre obligatoirement les documents suivants :

1. La **fiche d'inscription** complétée (page 3)
2. Le **règlement** par chèque(s) bancaire(s) à l'ordre de Asma 35 ou/et par chèques vacances (*envoi en recommandé si chèques vacances*)

CONDITIONS ET PRIX

CONDITION DE MISE EN PLACE DE L'ACTIVITÉ

Minimum 5 participants, maximum 10 participants.

Extrait de l'article 12 du règlement intérieur : *l'activité est automatiquement annulée si le nombre d'inscrits est inférieur à 5.*

Extrait de l'article 14 du règlement intérieur : *la liste des participants à une activité est arrêtée par la commission compétente qui veille au respect des critères de sélection applicables en cas de dépassement du nombre maximum de participants pour l'activité.*

CONDITION DE REMBOURSEMENT

Pas de remboursement possible, sauf motif justifié (médical, mutation géographique).

Extrait de l'article 16 du règlement intérieur : *les remboursements ne sont possibles que dans les deux cas suivants :*

- *Pour raison médicale sur présentation d'un justificatif,*
- *En cas de mutation géographique sur présentation de l'arrêt de mobilité.*

Ils sont effectués au prorata du nombre de séances restant à effectuer.

SUBVENTION

Les activités proposées par l'Asma 35 sont subventionnées. La subvention est réservée aux agents rémunérés par le ministère de l'Agriculture et aux agents de l'Audas (ASP), organisme sous convention avec l'Asma nationale, ainsi qu'à leurs ayants droit (conjoint et enfants fiscalement à charge), aux agents de l'Anses Le Rheu, organisme sous convention avec l'Asma 35, et leurs ayants droit et aux retraités du ministère de l'Agriculture et leurs ayants droit. D'autres membres de la famille ou des personnes extérieures peuvent participer aux activités, mais sans bénéficier de la subvention et en fonction des places restantes.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Élisabeth RANNOU

06 24 98 81 66

rannouel@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

COORDONNÉES DE LA PERSONNE ADHÉRENTE À L'ASMA 35

Nom _____ Prénom _____ Actif Retraité

Employeur ANSES Le Rheu ASP (Audas) DDPP DDTM
ou ancien employeur à la date du départ à la retraite DRAAF DREAL EPL St Aubin du Cormier LPM St Malo
 EPLEFPA Le Rheu L'Institut Agro Rennes-Angers Autres (FAM, INRAE, Éducation nationale, extérieur), précisez : _____

COORDONNÉES DE LA PERSONNE À INSCRIRE À L'ACTIVITÉ

Nom _____ Prénom _____

Lien avec l'adhérent-e Lui-même Conjoint/Concubin Enfant Autre

Adresse personnelle _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. fixe ou portable perso. _____ Tél. pro. direct _____

Email pro de contact pour l'activité _____

Email perso de contact pour l'activité _____

Personne à prévenir en cas d'urgence _____ Tél. _____

RÈGLEMENT

Indiquez le montant total de votre participation _____ €

Paiement en 1 fois Par chèque bancaire (ordre Asma 35) Par chèques vacances (envoi en recommandé)

INSCRIPTION À RENVOYER À L'ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ

DRAAF (ASMA 35)
À l'attention d'Élisabeth RANNOU
15 avenue de Cucillé
35047 RENNES CEDEX 9

**Mentionner sur l'enveloppe :
« Personnel – Confidentiel »**

Votre participation ne sera enregistrée qu'après réception de tous les documents demandés en page 1

Intéressé par du covoiturage Non Oui Au départ de _____

J'autorise l'Asma 35 à diffuser les photos pour sa communication (site internet notamment) Oui Non

J'atteste l'exactitude des informations ci-dessus. De par mon adhésion, j'accepte sans aucune réserve tous ses termes et m'engage à les respecter.

Fait à _____ Signature (si personne mineure, signature du parent ou du responsable légal)

Le _____